

PAR COURRIEL

Le 11 mai 2018

Objet : Demande d'accès à l'information | réponse
N./d. : A1819-006

Nous avons procédé au traitement de votre demande, visant l'obtention des renseignements suivants :

[...] *Le temps supplémentaire au bloc opératoire les fins de semaine soit du vendredi soir au lundi matin, et ce sur les six derniers mois. Pour les titres d'emploi de la catégorie 2.*

En réponse, nous avons joint le document détenu par le CISSS de Laval et accessible en vertu de la Loi pouvant répondre à votre demande.

En espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'accepter nos sincères salutations.

Original signé

Yves Majeau, avocat

Responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics

YM/sc